MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY, le 26 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa onzième Session Ordinaire le 26 septembre 2020 à partir de 10h10 mn à l'Hôtel Bravia à Niamey, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du programme et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

Membres du Conseil présents :

1. M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;
2. M. GADO SABO Moctar, Ministre de l'Hydraulique, membre titulaire ;
3. M. Ali GONKI, Ministre Délégué à l'Elevage, membre suppléant ;
4. ABDOULAYE OUMA Ahmet, Secrétaire Général du ministère de l'Equipement, membre suppléant ;
5. M. BAKOYE Saâdou, Secrétaire Général du Ministère du Plan, membre suppléant
6. M. DJARIRI Mahaman Salissou, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, membre suppléant ;
7. M. Hachimou ABDOULKARIM, Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, membre suppléant ;
8. Mme HADARI Zeinabou, Directrice de Cabinet Adjointe du Premier Ministre, membre suppléante ;
9. M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire ;
10. M. DJADAH Abdoulaye, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre titulaire ;
11. Mme FODI Halima, Chargée de Formation à la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile, membre titulaire ;
12. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
13. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
14. M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.

Membres du Conseil présents par téléconférence : Aucun

Membres du Conseil absents : M. Mamadou DIOP, Ministre des Finances, membre titulaire.

Autres personnes présentes :

1. M. Soulemane KOUOTOU NGAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger ;
2. M. IDRISSA MOUSSA Bachirou, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
3. Mme Hélène OSSE, Directrice de l'Administration et des Finances ; MCA-Niger ;
4. M. Abdel Kader SALISSOU IDI, Manager Sécurité, MCA-Niger ;
5. M. Daouda SEINI DIAKITE, Manager Routes, MCA-Niger ;
6. M. Hassoumiou MOUNKAILA. Manager ESP, MCA-Niger ;
7. M. Mamadou Saliou DIALLO, Manager Réinstallation, MCA-Niger ;
8. M. Jonathan ABDOU, Manager PRAPS, MCA-Niger;
9. Mme Halima GAMBO ILLO DAOURA, Manager Mobilisation et Engagement du Secteur Privé, Manager p.i CRA, MCA-Niger ;

10. M. Abdoul Nasser GOURGOUDOU HADI, Responsable de l'Audit Interne et de la Conformité, MCA-Niger ;
11. M. Diafarou MOUMOUNI, Manager des Infrastructures d'Irrigation, MCA-Niger ;
12. M. Naji IDE SIDDO, Spécialiste Infographe et Webmaster, MCA-Niger ;
13. M. Garba ILLO MOTA, Manager en Communication Terrain, MCA-Niger ;
14. M. Kamil AGALI, Assistant Exécutif Principal, MCA-Niger ;
15. Souley BOUBE, Manager Passation des marchés et DPM pi
16. M. Moussa AMADOU, Coordonnateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité ;

Président de séance : M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Président du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger.

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 10heures 12 minutes, **le Président du Conseil** a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Réunion ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit au plus tard le vendredi 18 Septembre 2020 ;
- Que le quorum a été atteint du fait de la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger.

Il a par conséquent déclaré la séance ouverte.

Après s'être réjoui de la tenue d'une réunion du Conseil depuis la suspension due à la pandémie du Coronavirus, le Président a fait lecture et présentation du contenu de l'ordre du jour.

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- SESSION OUVERTE

1.1- SESSION OUVERTE : Pour approbation

A – Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'Ordre du jour

Le Président du Conseil a ouvert la onzième Réunion Ordinaire en rappelant l'ordre du jour indiqué dans l'Avis de Convocation adressé aux membres. Aucun membre n'ayant apporté d'amendement à cet ordre du jour, le Conseil l'a adopté sur les points suivants :

1- **Session Ouverte**

1.1- Session Ouverte : pour approbation

A- Lecture de l'Avis de Convocation et adoption de l'Ordre du Jour.

B- Adoption du Procès-verbal de la Dixième Session Ordinaire du Conseil tenue le 22 janvier 2020

C- Adoption du onzième Plan de Passation des Marchés (PP11) pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

1.2- Session Ouverte : pour discussion

D- Les Conditions Précédentes Routes

E- Le pivotement dans le cadre de l'aménagement du périmètre hydro-agricole de Sia-Kouanza

1.3- Session Ouverte : pour information

F- Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la Dixième Session Ordinaire du Conseil

G- Plan d'organisation du travail de MCA-Niger durant la pandémie de la COVID19

H- Compte-rendu du Responsable de l'Audit Interne et de la Conformité

I- Etat d'avancement du projet Irrigation

I-1. Information sur l'avancement des travaux de réhabilitation du périmètre hydro-agricole de Konni

J- Etat d'avancement des activités Routes

K- Etat d'avancement du projet CRC

K-1. CRA

K-2. PRAPS

L- Etat d'avancement du projet des Réformes Sectorielles

L-1. Réformes du secteur des engrais

2- **Divers**

3- **Clôture**

B – Adoption du Procès-Verbal de la dixième Session Ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 22 Janvier 2020.

Résumé des discussions : Le Conseil a apporté séance tenante, quelques corrections d'orthographes et de reformulation sur certaines phrases.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le procès-verbal de sa dixième Session Ordinaire tenue le 22 janvier 2020.

C –**Approbation du onzième plan de passation des marchés (PP11) pour la Période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021**

Résumé des discussions : Le Directeur de la Passation des Marchés Pi a fait une présentation du contenu du nouveau Plan de Passation des Marchés soumis à l'approbation des membres du Conseil qui s'articule autour des principaux points suivants :vingt-trois (23) projets de marchés provenant du PP10 non lancés et transférés au PP11 pour un montant total de 30 303 175 USD ; trois (03) projets de marchés provenant du PP10 non lancés et transférés au PP11 avec modification du montant du budget prévisionnel pour un montant de 4 020 000 USD ; onze (11) nouveaux projets de marchés inscrits au PP11 pour un montant total de 168 450 USD, le tout pour un montant global de 34 491 625 USD.

Le Président du Conseil après avoir constaté que 23 projets de marchés inscrits dans le PP10 sont reportés dans le PP11, s'est demandé si une telle lenteur dans la passation des marchés, ne risque pas conduire à une sous-consommation de crédits à la fin du compact.

A cette inquiétude, Le Directeur de la Passation des Marchés Pi a répondu en précisant que le lancement d'un marché est généralement conditionné par la finalisation de certaines études techniques préalables qui, parfois, tardent à être finalisées. Il a ajouté que, dans le cas d'espèce, les projets de marchés reportés sont, pour l'essentiel, de très faibles montants.

Le Haut-Commissaire à l'Initiative 3N a rappelé que s'agissant des marchés relatifs au projet PRAPS, la réalisation d'études n'est pas nécessaire puisqu'il existe déjà au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage des projets-types validés par le Gouvernement.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a, à son tour, demandé d'accélérer la réalisation des études dans les cas où elles sont nécessaires.

Le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant s'est, quant à lui, interrogé sur les raisons d'élaboration d'un PP11 alors même que le PP10 reste en vigueur.

Le Directeur de la Passation des Marchés Pi de MCA-Niger a répondu qu'il s'agit d'une spécificité des procédures de MCC qui exigent qu'un Plan de Passation des Marchés soit élaboré sur une période d'un an avec une mise à jour chaque trimestre, contrairement aux procédure nationales et de la Banque Mondiale selon lesquelles un plan de passation de marchés élaboré et validé, est d'abord exécuté jusqu'à la fin, puis évalué, avant qu'il ne soit décidé de l'élaboration d'un nouveau plan.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°02.

RESOLUTION N°02 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le onzième Plan de Passation des Marchés de MCA-Niger (PP11).

1.2- SESSION OUVERTE : Pour discussion

D– Les Conditions Précédentes Routes

Résumé des discussions : **Le Manager Routes** a expliqué que certaines conditions sont à satisfaire avant la signature des contrats et le démarrage des travaux routiers. Ces conditions sont liées à la réforme de l'entretien routier dans ses volets suivants : (i) le versement des arriérés de la RUR des mois de février et mars 2020 dans le compte du FER et l'alimentation du compte GENiS, (ii) la finalisation du rapport d'audit de l'entretien routier 2019 et son approbation par les PTFs, (iii) la mobilisation de 200 millions de Fcfa pour les activités liées à la programmation et au suivi de réseaux par la DGER pour les travaux d'entretien courant 2020, pour un bon fonctionnement de la Banque de Données Routières. Il a ajouté que des grandes avancées sont enregistrées pour la satisfaction de toutes ces conditions.

Le Directeur Général de MCA-Niger complétant les propos du manager Routes, a informé le conseil qu'à la date de la présente session, seules les conditions relatives à la validation du rapport d'audit de l'entretien routier 2019 et à la mobilisation de 200 millions de Fcfa pour la programmation de l'entretien routier restent à satisfaire.

Le Manager Routes a sollicité l'appui du Conseil pour la satisfaction de ces 2 conditions restantes.

Le Président du Conseil a demandé si la condition relative à la mobilisation de 200 millions Fcfa serait satisfaite dès l'inscription d'une ligne de crédit au budget en attendant le déblocage effectif des fonds.

Le Manager Routes a répondu à cette question par l'affirmative.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement a informé le Conseil que ledit Ministère a déjà procédé à un réaménagement budgétaire interne par réaffectation de crédits et que le Ministère des Finances en a été informé pour prise en compte.

Le Président du Conseil a terminé en rassurant le MCA-Niger que l'Etat veillera à ce que les conditions précédentes soient satisfaites rapidement.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

E- Le pivotement dans le cadre de l'aménagement du périmètre hydro-agricole de Sia-Kouanza

Résumé des discussions : **Le Manager Irrigation** a rappelé au Conseil que le projet de grande irrigation prévu pour être réalisé à Sia-Kouanza est laissé au profit d'un projet de petite irrigation à hauteur de 640 ha, avec une première phase pilote de 300 ha. La décision de pivoter de la grande vers la petite irrigation est justifiée par les contraintes liées aux coûts très élevés d'investissements et d'exploitation, la réinstallation complexe et coûteuse dans la zone, le risque de non-achèvement dans les délais du Compact, et la faible rentabilité économique du projet.

Le Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, a suggéré qu'au vu du temps restant pour le Compact, la première phase de la nouvelle orientation du projet Sia Kouanza doit couvrir les 640 Ha et non 300 Ha.

La Directrice du Cabinet Adjointe du Premier Ministre a dit partager cette opinion
Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a exhorté le MCA-Niger à prendre toutes les dispositions pour que soient aménagées le maximum de terres avant la fin du Compact. Pour ce faire, il a demandé qu'un planning d'exécution des différentes phases du projet soit fait et suivi avec rigueur.

Le Directeur Général de MCA-Niger a informé le Conseil que la principale difficulté de ce projet est qu'il nécessite des arrangements fonciers volontaires dont on ne peut connaitre à l'avance le temps qu'ils prendront.

La Chargée de Formation de la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile a suggéré d'identifier et collaborer avec les différentes structures existantes en vue d'une meilleure gestion des problèmes à rencontrer.

Le Président du Conseil a relevé une autre problématique liée à ce projet de petite irrigation, à savoir la possibilité qu'une même personne soit bénéficiaire de plusieurs hectares.

Le Manager Irrigation a rassuré le Conseil que cet aspect a été pris en compte dans le projet à travers les propositions d'arrangement volontaires faites aux propriétaires terriens. Ces arrangements fonciers consistent à ce que, ceux qui détiennent des grandes superficies de terre acceptent de céder à d'autres habitants (Soit de leur famille, ou en dehors) l'exploitations de certaines portions de leur terre.

La Directrice Résidente de MCC a terminé en précisant que la nouvelle orientation vers la petite irrigation permettra, avec 640 hectares aménagés, d'impacter plus de personnes que le projet initial de grande irrigation.

1.3 Session Ouverte : pour information

F- Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la Dixième Session Ordinaire du Conseil

Résumé des discussions : Le Directeur des Affaires Juridiques a présenté une synthèse des résolutions adoptées par le Conseil par consultation à domicile, entre la précédente réunion et la réunion en cours et dont la synthèse est contenue dans le tableau ci-dessous :

N° de la resolution	OBJET DE L'APPROBATION	DATE D'APPROBATION
01	Avenant de prorogation du contrat avec le bureau d'études Agechrau/PRAPS	2 Mars 2020
02	Avenant de prorogation du contrat avec consultant BERIA/PRAPS	2 Mars 2020
03	Avenant de prorogation du contrat avec le consultant SONED-MSA	2 Mars 2020
04	1er amendement au 8e plan de passation (PP08) de marchés de la période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	2 Mars 2020
05	Modification de la grille salariale concernant les managers de la bande D	29 Mars 2020
06	Création de 13 nouveaux postes	29 Mars 2020
07	Plan de Passation des Marchés n°09 (PP09) pour la période 1er Avril 2020 au 31 Mars 2021.	29 Mars 2020
08	Avenant N°1 à l'Accord d'Entité de mise en œuvre entre MCA-Niger et le Ministère de l'Equipement	20 Avril 2020
09	Accord d'entité entre le MCA-Niger et le Fond de l'Entretien Routier (FER)	20 Avril 2020
010	Accord d'entité entre le MCA-Niger et l'Agence de Maitrise d'Ouvrage Déléguée (AMODER)	20 Avril 2020
011	Avenant N°5 au contrat entre MCA-Niger et UNOPS	30 Avril 2020
012	Avenant N°4 au contrat entre MCA-Niger et l'expert hydraulicien chargé du suivi du contrat d'études hydrogéologiques	30 Avril 2020
013	Décision de création du Comité des Parties Prenantes (CPP)	30 Avril 2020
014	Avenant N°3 au contrat entre MCA-Niger et le consultant BERIA	08 Mai 2020
015	Modification de l'organigramme de MCA-Niger par éclatement de la direction des programmes en deux directions	19 Juin 2020
016	Avenant N°1 au contrat entre MCA-Niger et CARDNO EMERGING MARKETS Ltd (Agent de Passation des Marchés)	19 Juin 2020
017	Amendement n°1 au Plan de Passation des Marchés n°9 (PP09) pour la période 1er Avril 2020 au 31 Mars 2021.	19 Juin 2020
018	Avenant N°4 au contrat entre MCA-Niger et le consultant BERIA	06 Juillet 2020
019	Avenant N°3 au contrat entre MCA-Niger et le consultant Radar Technologies International (RTI)	15 Juillet 2020
020	Plan de Passation des Marchés n°10 (PP10) pour la période 1er Juillet 2020 au 30 Juin 2021	03 Aout 2020

Le Conseil en a pris bonne note sans commentaires.

G- Plan d'organisation du travail de MCA-Niger pendant la période de la COVID-19

Résumé des discussions : **Le Manager ESP** a présenté au Conseil le plan de travail de MCA-Niger et ses partenaires avec la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Il en ressort que plusieurs actions ont été menées par MCA-Niger, notamment : l'élaboration et la validation des scénarios contenus dans le plan de contingence COVID-19 ; la sensibilisation du personnel sur les risques liés à la COVID-19 ; des séances de désinfection des locaux ; la mise en place du télétravail ; une inspection des bureaux par les services techniques du Ministère de la Santé, etc.

Le Président du Conseil a déclaré que le Conseil a pris acte de l'information portée à sa connaissance.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

H- Compte-rendu du Responsable de l'Audit et de la Conformité

Le Manager de l'Audit Interne et de la Conformité a présenté au Conseil le bilan des différentes missions d'audit réalisées en 2019, le bilan à mi-parcours de l'année 2020 ainsi que les projections pour le reste de de l'année 2020. Il a indiqué que l'ensemble des activités planifiées pour la période allant de janvier à décembre 2019 est retracé dans un document appelé Plan d'Audit Annuel, validé par la Direction Générale. Ces activités planifiées couvrent toutes les Directions et tous les Services de MCA-Niger. Sur vingt (20) missions prévues au titre de l'année 2019, dix-sept (17) ont été réalisées, soit 85%. Tous les rapports d'audit sont transmis à la Direction Générale et aux clients de l'audit pour des actions à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de ces missions d'audit. En ce qui concerne l'année 2020, un plan d'audit annuel qui couvre toutes les Directions et Services de MCA-Niger a été validé par la Direction Générale et neuf (09) missions ont été réalisées sur dix-sept (17) prévues.

Le Président du Conseil, après avoir constaté que l'année 2020 arrive bientôt à sa fin, a demandé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Audit Annuel en vue de la réalisation de l'ensemble des missions prévues.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

I-Information sur l'avancement des travaux de réhabilitation du périmètre hydro-agricole de Konni

Le Manager Irrigation a indiqué qu'à date, les travaux de mobilisation et d'installation de l'Entrepreneur (construction de la base-vie, des bureaux de l'Ingénieur et la villa du Maître de l'Ouvrage), de réhabilitation sur le périmètre (revêtement du canal principal B (PB) en zone 3.1 du périmètre, déblai dans les colatures A et L, début du remblai des canaux tertiaires et des

plateformes de cavaliers, …) ont effectivement démarré et se poursuivent normalement. Sur l'ensemble, l'avancement physique des travaux est de l'ordre de 10% avec une consommation de délai de 46,30%.

Le Directeur Général de MCA-Niger a précisé que le retard pris est justifié par, entre autres, la pandémie de la COVID-19 qui a retardé la mobilisation des équipes et du matériel, les fortes pluviométries, etc. Au vu de ce retard, une mission d'évaluation conduite par le Directeur Général a séjourné à Konni du 17 au 19 septembre dernier. Il ressort des différentes rencontres avec l'Ingénieur et l'Entrepreneur que la mobilisation du personnel-clé est terminée, le matériel de travail disponible et la saison de pluie terminée. Toutes ces conditions vont permettre une accélération des travaux en vue de rattraper le retard accusé.

Le Président du Conseil a relevé que le retard des travaux risque d'entraîner des pertes de production supplémentaires qui devront être indemnisées.
Le Manager Irrigation a confirmé que ce risque existe, en précisant que les dispositions sont prises pour procéder à des compensations entres zones et éviter ainsi le paiement de compensations supplémentaires.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a souhaité savoir si le personnel supplémentaire mis à disposition de l'Entrepreneur sur le site provient d'entreprises nationales ou internationales. **Le Manager Irrigation** a répondu qu'il provient, pour l'essentiel, d'entreprises locales.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

J- Etat d'avancement des activités Routes

Le Manager Routes a fait part au Conseil du niveau d'avancement du processus en vue de la réalisation des travaux routiers prévues dans le Compact. Concernant les travaux de réhabilitation et d'entretien GENiS de la RN7, les négociations pour la signature du contrat d'exécution devraient aboutir entre la fin septembre et le début octobre 2020. Les travaux devraient débuter début octobre 2020 pour une durée de vingt (20) mois.
S'agissant des travaux de réhabilitation et d'entretien GENiS de la RN35/RRS, le processus de passation de marchés suit son cours ; les négociations et la signature du contrat des travaux sont prévues pour la fin octobre 2020. Le démarrage des travaux est envisagé en novembre 2020, pour une durée de 24 mois.

Le Président du Conseil a demandé la date prévue pour la signature du contrat concernant la RN7. **Le Manager Routes** a communiqué la date du 07 octobre 2020.

Le Haut-Commissaire à l'Initiative 3N a demandé si cette date prévisionnelle tient compte du délai d'obtention de l'avis de non-objection de MCC. **Le Manager Routes** a rassuré le Conseil que le délai de la revue technique et de l'avis de non-objection de MCC est bien pris compte.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement a évoqué la question du bitumage de la RN35. En effet, à l'issue des travaux de pose de latérite sur les fonds de MCC, l'Etat prévoit de prendre en charge le bitumage de la route. Pour ce faire, le Secrétaire Général a indiqué qu'il existe deux options : faire le bitumage concomitamment aux travaux de pose de latérite, ou attendre la fin des travaux, puis procéder au bitumage. La première option serait cofinancée entre le Ministère et le MCA-Niger. Après discussions, cette option a été écartée car n'étant pas prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres déjà lancé.

La Directrice Résidente de MCC a ajouté que les procédures de MCC ne permettent pas ce type de Co financement et que le bitumage de la RN35 ne peut pas se faire pendant la période du Compact.

Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que la question du bitumage de la RN35 n'est pas nouvelle, et qu'une concertation entre le MCA-Niger et le Ministère de l'Equipement aurait permis de la prendre en charge.

La Directrice de Cabinet Adjointe du Premier Ministre a demandé si la voie pouvait être utilisée dès la fin de la réhabilitation prévue, avant le bitumage. **Le Manager Routes** a répondu qu'il n'y a aucun risque que la voie soit utilisée entre la fin des travaux de latérite et le bitumage, comme cela s'est déjà fait sur la route de Keita par exemple.
Pour conclure, **le Président du Conseil** a demandé au MCA-Niger, au nom du Gouvernement, de tout mettre en œuvre pour que le lancement officiel des travaux de la RN7 soit effectué entre le 15 et le 25 octobre 2020.

K-1- Etat d'avancement du projet CRC : CRA

La Manager Agriculture Résiliente au Climat p.i a exposé au Conseil les différentes réalisations ainsi que les perspectives dans les deux grands volets du projet.
Ainsi, sur le volet Plans d'Investissements Résilients au Climat (ICRIPs), douze Plans ont été élaborés avec l'appui de quatre (4) consultants individuels. Pour la mise en œuvre des ICRIPs deux principales thématiques ont été privilégiées à savoir : la gestion durable des ressources naturelles et le développement de la petite irrigation.
En ce qui concernant le volet des Facilités de Subventions, il faut distinguer d'une part la Facilité gérée par USADF. A l'issue du processus de sélection dans le cadre du premier appel à subventions, 52 projets ont été retenus à date pour un budget total de 5 294 480 USD. Le deuxième appel à propositions a été lancé le 06 Juillet 2020 et clôturé le 23 Aout 2020.
S'agissant, d'autre part, du Fonds de Partenariat du Secteur Privé (FPSP), d'un montant de 3,5 millions de dollars US, 9 promoteurs ont été présélectionnés à l'issue de la phase de soumission de notes conceptuelles, dont 4 du secteur de la transformation agro-alimentaire et 5 du secteur des engrais. Tous ont été invités à soumettre des propositions complètes. Après évaluation de ces propositions, une mission de *due diligence* a été conduite auprès des différents promoteurs pour apprécier *de visu* la réalité de leurs projets. Le processus est actuellement en phase de finalisation en vue de l'attribution des subventions.

Le Président du Conseil a pris acte des informations ainsi présentées.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

K-2- Etat d'avancement du projet CRC : PRAPS

Le Manager PRAPS a présenté au Conseil un état de mise en œuvre du projet PRAPS à la date de la présente réunion.

Dans le volet santé animale, au titre de la campagne 2019-2020, le MCA-Niger a mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 31 000 000 millions de doses de vaccins contre la peste des petits ruminants (PPR) et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), d'une valeur de 1.148.550.000 de FCFA. Les taux de couverture vaccinale atteints sont de 59% et 62%, respectivement pour la PPR et la PPCB. Les cibles de 80% n'ont pas été atteintes en raison de l'arrêt brusque de la campagne de vaccination dû à l'apparition de la pandémie du Covid-19. Notons également que le Laboratoire Central de l'Elevage de Niamey et celui de Zinder ont bénéficié d'équipements d'une valeur de 489.152.918 FCFA. Pour l'année 2021, le MCA-Niger envisage de mettre à la disposition du Ministère, 20 500 000 doses de vaccins contre la PPR et 7 500 000 doses de vaccins contre la PPCB, ainsi que du matériel de vaccination et de laboratoire.

S'agissant du volet Gestion des Ressources Naturelles, les accords sociaux ont été signés. Le processus est en cours d'extension pour les douze (12) communes restantes.

Compte tenu de l'insécurité, trois marchés à bétails de la région de Tillabéry et un de la région de Tahoua ont été retirés du bénéfice du projet.

Le Haut-Commissaire à l'Initiative 3N a demandé au MCA-Niger d'étudier la possibilité d'une reprise des quatre marchés retirés du projet PRAPS MCA-Niger par le PRAPS Banque Mondiale ou que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en soit saisi.

Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que des discussions sont actuellement en cours avec l'Organisation Internationale pour l'Immigration (OIM) pour que cette dernière puisse prendre en charge les marchés en question, précisant que le Conseil en sera tenu informé.

Le Secrétaire Général du Ministère du Plan a, quant à lui, évoqué la situation de grand banditisme qui sévit dans la région de Maradi, avec des cas d'enlèvement de bétails, et qui risque de compromettre les efforts de l'Etat et ses partenaires.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

L- Réforme du Secteur des Engrais

Résumé des discussions : Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui au MCA-Niger a fait la genèse de la situation actuelle de la réforme du secteur des engrais. Il a rappelé que le plan de la réforme a été adopté par décret n°2018-046 PRN/MAG/EL du 12 janvier 2018. Elle a pour

objectif d'assurer la disponibilité, à temps, d'engrais de qualité, accessibles aux producteurs dans toutes les régions du Niger.
A la date de la session en cours, il est à constater que des avancées substantielles ont été enregistrées, dont entre autres (i) la mise en place et le fonctionnement des organes de la réforme (Observatoire du Marché des Engrais au Niger, Comité Technique des Engrais au Niger, 8 Comités Régionaux des Engrais), (ii) le renforcement des capacités du secteur privé des engrais, (iii) la mise en œuvre d'une phase pilote de programme rénové de subvention sur la campagne sèche 2019-2020 ayant bénéficié à 7000 producteurs avec la mobilisation de la contrepartie de l'Etat, (iv) l'organisation d'un forum de tous les acteurs de la réforme.
Dans la même optique, en juin 2020, plusieurs réunions de haut niveau se sont tenues pour analyser les progrès de la réforme, donner des instructions pour lever les contraintes à sa mise en œuvre, et assurer plus d'efficacité dans l'atteinte des objectifs fixés. Subséquemment, de nouvelles avancées sont enregistrées, notamment la signature de l'arrêté conjoint entre le MAG/EL et le Ministère des Finances pour la création du Fonds Commun des Engrais et le cadrage du rôle de la CAIMA jusqu'au 31 décembre 2020.
Aussi, une mission conjointe CAIMA, OMEN et COTEN a sillonné le pays du 13 au 23 septembre 2020 pour faire le point sur les besoins et les disponibilités en engrais. A l'issue de cette mission, plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat et ses partenaires dont (i) l'opérationnalisation des organes de la réformes (OMEN, COTEN et CTER) et du Fonds Commun des Engrais (création d'un compte spécial FCE au niveau du Trésor Public et d'un compte séquestre au niveau de la BCEAO, élaboration et approbation du manuel de procédures administratives et financières du FCE par le Gouvernement et les PTF), (ii) la préparation de la prochaine campagne de subvention de l'engrais qui prendra en compte les vulnérables et les victimes des inondations, (iii) la facilitation d'accords sous la supervision du Gouvernement, entre les Organisations des producteurs et le Secteur privé des engrais et les Institutions Financières pour la mise en place de crédit de campagne-engrais ainsi que la facilitation pour l'établissement de lignes de crédit spéciales engrais adossées sur des crédits documentaires, au profit des acteurs du secteur privé des engrais
Le Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, à l'issu de cette présentation, s'est réjoui des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme. Il a ensuite relevé que les principales difficultés qui entravent la conduite et l'effectivité de la reforme sont, entre autres, la résistance de la CAIMA et les actions de sabotage des acteurs du secteur.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a demandé des éclaircissements sur la hausse du prix du sac d'engrais (passé de 13 500 CFA à 18 000 FCFA, voire 20 000 FCFA par endroit) constatée depuis un certain temps, qui selon certains médias, est liée à la réforme.

Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui a répondu que cette situation participe à une campagne de sabotage de la réforme, précisant que la hausse est due à une spéculation organisée par la CAIMA à travers certains opérateurs économiques.

Le Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile a repris la parole pour confirmer les propos du Coordonnateur de la Cellule d'Appui sur le sabotage organisé de la réforme. Il a donné l'exemple de la taxation de l'engrais dans la loi de finances 2020 pendant que l'Etat subventionnait ce secteur. Tout ceci participe à entraver l'effectivité de la réforme.

Le Haut-Commissaire à l'Initiative 3N a, lui aussi, confirmé les propos du Président de la Plateforme Paysanne sur le sabotage organisé de la réforme.

Le Président du Conseil, faisant la synthèse des différentes interventions, a salué les efforts des différents acteurs dans la conduite de la réforme.

L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 14 heures 10 minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
M. Mamane M. ANNOU **Secrétaire de Séance**	M. Ouhoumoudou MAHAMADOU **Président du Conseil d'Administration**